

*Extrait du registre des arrêtés municipaux*

## ARRÊTÉ

-----

**N° SG 2023-476**

Le Maire de Bayeux,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,  
VU le Code de la Route,  
VU l'arrêté du 28 novembre 2022 portant délégation de signature au profit de Monsieur Erwan GOUEDARD, Directeur Général des Services,  
VU la demande formulée par l'entreprise AMELINE (Juaye Mondaye) sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement le stationnement rue des Bouchers à l'occasion de travaux au numéro 86,  
CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du 04 au 29 septembre 2023,  
CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement le stationnement des véhicules,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** – Le stationnement de tous véhicules ou engins à deux roues sera interdit du 03 septembre 2023 18h00 au 29 septembre 2023 fin d'intervention :

- *Rue des Bouchers, sur 2 emplacements de stationnement situé face aux numéros 86-88.*

**Article 2** – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise AMELINE.

**Article 3** - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4** – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

**Article 5** – Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le trente août deux mil vingt-trois.

Pour le Maire et par délégation  
Erwan GOUEDARD  
Directeur Général des Services